

Prise en compte du handicap

La prise en compte du handicap est une de nos priorités.

Pour les demandes de renseignements, tous nos locaux sont aux normes accessibilités handicapés (seuil d'entrée, largeur de porte, sanitaire, hauteur du mobilier...), la présence systématique de notre secrétaire sur les heures d'ouverture assure également la circulation des personnes non voyantes.

Pour les formations théoriques :

Une mise en place de cours en distanciel permet, sans déplacement, à ces personnes de suivre un enseignement adapté permettant une entière discrétion.

Pour les formations pratiques :

Pour les handicaps relevant de notre compétence, les candidats sont orientés vers un médecin agréé permis de conduire par les services de l'état. La liste de ces médecins étant consultable sur le site de la préfecture de l'Aisne ou remise le jour même sur demande.

Suite à cette consultation nous transmettons le résultat au délégué à la circulation routière qui selon l'avis médical nous oriente et valide la mise en conformité de nos véhicules (rétro additionnel panoramique, boule sur le volant...).

Pour les handicaps plus lourds nous orientons notre clientèle vers un centre spécialisé.